

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AU TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES MINES

LES CONSÉQUENCES DES FERMETURES DANS LE SECTEUR MINIER POUR LES LOCALITÉS ENVIRONNANTES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an j'informais la Chambre que la mine Adams and Sherman, dans ma circonscription, avait annoncé la mise à pied provisoire de ses 800 travailleurs pour trois mois. Le ministre des Finances (M. Lalonde), à qui je demandais s'il offrirait des stimulants fiscaux à l'industrie minière canadienne, avait répondu ceci:

J'ai entendu les instances du député. De toute évidence, je vais les ajouter à celles que j'ai déjà reçues, et les examiner à fond.

Il y a deux mois, la mine a annoncé qu'elle fermerait cette année encore pendant trois mois et mettrait à pied les mêmes 800 personnes. Cette fermeture va être désastreuse pour les économies des localités environnantes.

Je supplie le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) de mettre en œuvre des programmes d'aide efficaces et à long terme pour les localités éprouvées par des fermetures dans le secteur minier. J'exhorte le ministre à mettre en route des programmes d'emploi qui vont non seulement remettre les mineurs de métier au travail, mais aider les étudiants qui comptent normalement sur les mines pour se trouver du travail l'été.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROGRAMME TRUMP—LA POSSIBILITÉ POUR LE QUÉBEC DE BÉNÉFICIER D'UN APPORT DE CAPITALS CONSIDÉRABLE

M. Gaston Gourde (Lévis): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au gouvernement que les travailleurs des chantiers de la Davie Shipbuilding Limited attendent impatiemment la conclusion de l'entente entre le gouvernement fédéral et l'employeur quant à la conversion de quatre destroyers pour le compte de la Défense nationale.

On se souviendra que, le 29 juin dernier, on a annoncé que ce projet évalué à 650 millions de dollars serait réservé en ce qui a trait à la construction navale aux chantiers de Lauzon. Ce contrat, relativement à cette entreprise de la circonscription de Lévis, est évalué à lui seul à près de 170 millions de dollars. J'ose croire que les pourparlers entrepris entre les parties auront des résultats positifs au cours des prochains mois, afin de régulariser, à moyen terme, le niveau d'emploi à la Davie.

Nous sommes informés que l'équipe du programme Trump en place à Ottawa a déjà établi des contacts avec la Davie et que la fin des négociations pourrait survenir au début de l'été 1984. J'enjoins donc au propriétaire de fournir un prix convenable et au cabinet de saisir l'occasion de donner à la région de Québec un apport important de capitaux par le biais de ce contrat.

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LES BANQUES

ON DEMANDE PLUS DE SOUPLESSE EN CE QUI CONCERNE LE PAIEMENT DES HYPOTHÈQUES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, durant la crise des taux hypothécaires élevés provoquée par le gouvernement libéral en 1980, les propriétaires ont reçu fort peu d'aide des banques canadiennes. Les banques et les sociétés de prêts hypothécaires ont remis sur le marché, pourtant affaîssi, des milliers de maisons canadiennes. Durant la récession libérale, les banques canadiennes n'ont guère innové. Tandis que la pression des taux d'intérêt s'atténuait, les Canadiens sont restés coincés avec des taux d'intérêt très élevés.

Il faut faire preuve d'une certaine souplesse pour venir en aide aux propriétaires canadiens. La Banque de Montréal autorise une fois l'an des paiements supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 p. 100 sur un prêt sans imposer de pénalité. Elle vient de prendre des dispositions pour permettre aux propriétaires qui détiennent une hypothèque d'accroître leurs mensualités pour ainsi réduire les taux d'intérêt. Je félicite la Banque de Montréal de cette idée originale qui aidera les propriétaires canadiens. J'encourage les autres banques à faire des propositions semblables.

A la banque rivale dont un représentant aurait déclaré «ne pas être très impressionné» par le plan, je ferai remarquer que le Parlement n'a guère été impressionné par la façon d'agir des banques canadiennes au cours la récession libérale. Nous sommes heureux de cette initiative.

* * *

L'IMMIGRATION

ON PROPOSE DE REMBOURSER LE DROIT D'ENTRÉE VERSÉE PAR LES IMMIGRANTS CHINOIS ÂGÉS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il est dit dans la Charte canadienne des droits que tous ont le droit d'être protégés par la loi sans distinction de race, de nationalité, d'origine ethnique ou de couleur. Cette disposition devrait mettre les minorités ethniques à l'abri de toute discrimination. Cependant, cela n'effacera jamais les injustices passées et les actes de discrimination dont le gouvernement du Canada s'est rendu coupable, surtout à l'égard des personnes d'origine asiatique.

L'an dernier, j'ai rencontré un vieillard qui m'a demandé si la nouvelle charte allait forcer le gouvernement à lui rendre les \$500 qu'il a dû déboursier en 1919 pour venir au Canada à cause de son origine chinoise. J'ai transmis sa demande et son reçu au premier ministre, qui n'a même pas daigné répondre.

Peu après, un autre vieillard âgé de 81 ans, seul et malade par surcroît, m'a raconté une histoire semblable. A l'âge de 15 ans, il a dû verser \$500 pour venir travailler au Canada afin de permettre à sa famille restée en Chine de survivre. Par la suite, on refusa à sa femme de venir au Canada en invoquant la loi d'exclusion exceptionnelle.

A l'occasion du nouvel an chinois, monsieur le Président, je demande au gouvernement du Canada de faire un geste symbolique et de réparer les erreurs du passé en indemnisant les immigrants chinois qui ont été obligés de payer un droit d'entrée parce qu'ils étaient Chinois. Nous ne pouvons revenir sur le passé, mais nous pouvons reconnaître...